

*Pipe-line du Nord—Loi*

concert avec les autochtones, des mesures spéciales pour protéger leurs intérêts, notamment des mesures législatives ou autres. En effet, des mesures spéciales pour protéger leurs droits peuvent se révéler particulièrement importantes pour les autochtones du Yukon parce qu'ils constituent une minorité et qu'il existe un réel danger que leur situation devienne de plus en plus précaire au cours de la construction du pipe-line ou de la mise en œuvre d'autres projets d'envergure.

J'ai bon espoir que les bonnes relations fondées de part et d'autre sur la confiance et la bonne volonté permettront d'adopter des mesures propres à procurer aux autochtones du Yukon une sécurité tant politique que culturelle et à leur offrir de grandes possibilités de développement économique.

Le rapport Lysyk proposait la constitution d'une caisse de 50 millions de dollars afin que le règlement puisse s'effectuer avant la signature de l'accord final. J'ai fait savoir en novembre dernier au Conseil des Indiens du Yukon que nous étions disposés à tenir sérieusement compte d'une proposition selon laquelle cette caisse serait constituée dès la signature d'un accord de principe. C'est le gouvernement fédéral qui détient le capital—et ceci est dans l'esprit du rapport Lysyk—en attendant que l'entente définitive soit signée, mais les autochtones du Yukon pourraient créer une société qui utiliserait et administrerait les intérêts découlant du fonds. Ces intérêts, peut-être 4 millions de dollars par année, serviraient à établir des entreprises autochtones qui profiteraient des retombées économiques du projet pour améliorer le sort de la collectivité et instituer des programmes susceptibles d'assurer la survie et l'épanouissement de la culture autochtone au Yukon.

Bref, même s'il répond à des impératifs nationaux, le projet peut être géré de façon à avoir des retombées appréciables et durables dans le Nord—tout en respectant les objectifs que j'ai signalés au début, soit de favoriser le développement dans l'intérêt du Nord et non pas simplement le développement du Nord.

Je crois que nous pourrions créer un monde meilleur au Yukon en fixant notamment des modalités satisfaisantes pour la construction du pipe-line, en multipliant les programmes fédéraux, en créant un Fonds du patrimoine et en faisant profiter tous les habitants du Yukon des avantages d'un juste règlement des revendications territoriales des Indiens. Le projet pourra ouvrir d'importantes perspectives économiques aux Indiens qui vivent au sud du 60<sup>e</sup> parallèle.

L'Administration dont la création est prévue dans ce bill aura un rôle essentiel à jouer en assurant une réglementation sévère tout en simplifiant et accélérant l'exécution du rôle du gouvernement dans le projet. Il importe que les mesures prévues dans ce projet de loi soient approuvées dès que possible afin de pouvoir relever les défis qui nous attendent.

**M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Avant que le ministre ne se rassemble, monsieur l'Orateur, pourrais-je lui poser une question?

**M. l'Orateur:** L'honorable ministre devra en donner la permission.

**M. Faulkner:** Oui, monsieur l'Orateur.

**M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Quand nous discutons de cette question l'année dernière, monsieur l'Orateur, on nous a dit que l'on était sur le point de régler les revendications territoriales des Indiens. On nous a dit en effet

qu'il était bien possible qu'on en arrive à un règlement de principe dès septembre 1977. Or septembre est déjà loin.

Le ministre semble avoir bon espoir qu'on en arrivera à un règlement au printemps 1978. Je voudrais savoir si on a tenu au cours des six derniers mois ou si on tient à l'heure actuelle des discussions au sujet des revendications territoriales des autochtones du Yukon. Sinon, est-ce que tous le processus s'en trouve au point mort de sorte que l'on ne tient plus du tout de discussions ni d'audiences? A quel point en est-on dans les négociations avec les autochtones sur les revendications territoriales?

**M. Faulkner:** Monsieur l'Orateur, j'ai dit dans le cours de mon intervention que nous avions espéré en arriver à un accord de principe en mars de cette année. Les deux parties sont parvenues à se mettre d'accord l'automne dernier. Les négociations se sont poursuivies depuis à un rythme régulier. Je ne sais pas exactement combien de réunions il y a eues, mais je pourrais me renseigner et communiquer la réponse au député en dehors de la Chambre. Avec la proposition plus détaillée que le gouvernement a faite en décembre 1977, nous sommes passés de l'étape d'une entente globale à des points précis.

Il y a quelques semaines, au cours des négociations, le Conseil des Indiens du Yukon a laissé entendre qu'il aimerait se retirer afin de revoir sa position, et qu'il vous l'exposerait de façon détaillée en mars prochain. Il s'agit de la réponse à la proposition que nous avons faite en décembre 1977. Je compte me rendre au Yukon au début mars, et j'espère pouvoir rencontrer le Conseil des Indiens ainsi que d'autres personnes qui représentent les autochtones dans ces négociations. Mais pour le moment, je ne suis pas en mesure de prévoir de façon précise la date du règlement. Je puis simplement dire au député où en sont les choses, du mieux que je peux. Le Conseil des Indiens est intéressé à ce qu'on en arrive à un règlement.

Il se rend compte, bien sûr, des possibilités qu'offrirait la construction du pipe-line si les revendications territoriales étaient réglées, et nous parviendrons certainement à nous entendre sur le montant des dédommagements.

Comme je l'ai signalé dans mon discours, les autochtones auront l'occasion de participer à la construction du pipe-line et je crois qu'ils s'en rendent compte. Ils sont également conscients du fait, signalé dans le rapport Lysyk, que tout règlement différé de la question ne sera pas avantageux, car cette situation risque d'envenimer les relations au Yukon. Cela réduit donc la période qui s'écoulera entre le règlement de la question et le début des travaux de construction, c'est-à-dire le temps qu'ils auront pour s'organiser.

Nous devons reconnaître qu'il y a des différends. Ils se sont fixés certains objectifs qui ne se rattachent pas uniquement à la question des terres et des indemnités. De fait, ce sont les questions qui seront réglées le plus facilement. Leurs objectifs sont liés aux questions que j'ai abordées dans mon discours. Quelle est la situation de l'Indien et du Métis dans les institutions politiques du Yukon? Quelle influence ont-ils sur une foule de questions qui les intéressent, notamment l'éducation. Ce sont celles qui présentent certaines difficultés, mais à mon avis, elles peuvent être réglées si nous faisons preuve de bonne volonté et de souplesse.